



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 46202

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés au sujet de la prise en compte des personnes handicapées, dans le cadre des transports en commun. Un certain nombre de compagnies de transports en commun des grandes villes ont fait des efforts considérables pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, et en particulier de celles et ceux atteints d'une déficience motrice, afin de leur permettre un accès facile et direct aux véhicules. En conséquence, il lui demande quelles évolutions législatives et réglementaires sont prévues en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46202

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2969